

## Service social - Midis partagés

Les séniors peuvent occasionnellement déjeuner avec les enfants à la cantine pour un midi partagé dans la convivialité et la bonne humeur.



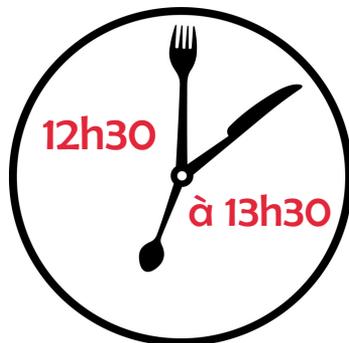
### >> Pour qui ?

- Pour les personnes de 65 ans et plus
- Obligation de résidence sur la commune
- Inscription une semaine au préalable

### >> Modalités d'inscription

Les repas sont pris en charge par la mairie dans la limite de 10 repas annuels.

Possibilité de transport !



Renseignements et inscriptions  
pour les midis partagés auprès de Laëtitia :  
07 70 00 26 04 / [social@ornex.fr](mailto:social@ornex.fr)

